

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/05/2017

Reçu en préfecture le 29/05/2017

Affiché le

SLO

ID : 081-218102572-20170524-2017DEL39-DE

Date de la convocation
18.05.2017

L'an deux mille dix sept et le vingt quatre mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mr GRIALOU, Mmes BALOUP, BABAUX, Mr CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mr GALINIE, Mme THUEL, Mr PEYRONIE, Mme PELLEGRINI

N° 17/39

Absents : Mme RAYNAL procuration à Mr LE ROCH
Mr SOULA procuration à Mr MARTY
Mr FABRE procuration à Mr GUIRAUD
Mme GARCIA procuration à Mme BALOUP
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GRIALOU
Mme PESA procuration à Mme VILLENEUVE
Mmes ANGLES procuration à Mme TAFELSKI
Mr KOWALCZYK procuration à Mme THUEL
Mrs LEFERT, BARDY.

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**BUDGET SERVICE
DES EAUX 2017 –
Décision modificative
n° 1**

Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet

CONSIDERANT que la commune facture pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne la redevance pollution domestique et qu'elle doit lui reverser intégralement les paiements perçus,

CONSIDERANT que le montant perçu en 2016 intègre une grande partie des paiements des factures émises en décembre 2015 et qu'il s'élève 135 941 €,

VU que le montant prévu au budget 2017 s'élève à 100 000 €,

Il est proposé au conseil municipal les virements de crédits suivants :

| D/R | I/F | Nature | Antenne | Libellé | Montant HT |
|--------------------------------------|-----|--------|---------|---------------------------------------|------------|
| D | F | 706129 | | Reversement redevance Agence de l'Eau | 36 000 € |
| D | F | 023 | ORD | Virement section d'investissement | - 36 000 € |
| TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT | | | | | - € |
| R | I | 021 | ORD | Virement section d'exploitation | - 36 000 € |
| R | I | 1641 | | Emprunts en euro | 36 000 € |
| TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT | | | | | - € |

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de procéder aux virements de crédits énumérés ci-dessus sur le budget de l'eau – Année 2017.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 26 mai 2017
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental